500 emplois d'avenir conclus en Alsace

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE

emplois d'avenir

Dossier de presse du 13 juin 2013

Stéphane BOUILLON, préfet de la région Alsace, s'est rendu à la Fondation Elisa à Geispolsheim dans le Bas-Rhin pour la signature du 500ème emploi d'avenir de la région.

Quasiment au même moment et pour deux ex aequo, Vincent BOUVIER, préfet du Haut-Rhin, a parrainé la signature de deux conventions d'emploi d'avenir avec un établissement de la chaîne de restauration Pizza Hut qui embauche 2 jeunes en CDI, lors de la réunion du service public de l'emploi départemental.

Les emplois d'avenir constituent un outil majeur pour l'emploi des jeunes, en particulier pour ceux sans qualification. Ils servent tout à la fois à l'insertion durable des jeunes et au développement économique et social régional. Aidés par l'Etat, à hauteur de 75% pendant trois ans dans le secteur non marchand, et 35% pour les entreprises, ils représentent une opportunité pour les jeunes et une chance pour ceux qui vont les accueillir.

Tous les acteurs sont mobilisés pour accompagner le développement de la mesure dans le secteur non marchand et de nouveaux emplois d'avenir sont créés quotidiennement. Ainsi, à titre illustratif, un dispositif d'appui aux associations est mis en place par la Chambre régionale de l'économie sociale et par l'assoiation Archimène dans le secteur sportif. Il prévoit notamment des actions d'appui au tutorat et à l'encadrement des jeunes.

Les emplois d'avenir sont maintenant largement étendus au secteur marchand dans une vingtaine de secteurs d'activité, ce qui va permettre un nouvel essor du dispositif.

Ainsi, les employeurs qui relèvent des secteurs énumérés ci-dessous peuvent désormais conclure des contrats emplois d'avenir : l'hôtellerie et la restauration - la restauration collective - le bâtiment et les travaux publics - la propreté - les transports terrestres, l'entreposage et les services auxiliaires – les installations aéroportuaires - les industries agroalimentaire, chimique et pharmaceutique – le travail du bois – la fabrication de meubles – la fabrication d'équipements électriques - l'eau et l'énergie - la collecte, le traitement et l'élimination des déchets - les activités pour la santé humaine - l'hébergement médico-social et social - les services à la personne.

Au cours de la rencontre avec la presse sera présenté un premier bilan du dispositif.

Contact presse à la préfecture, Viviane CHEVALLIER téléphone 03 88 21 68 77
à la DIRECCTE Alsace, Philippe LALANNE téléphone 03 88 15 43 28 et 06 98 04 43 74

Avec Clara, le dispositif des emplois d'avenir porte bien son nom !

Clara est âgée de 18 ans mais a déjà connu des moments difficiles dans sa vie. Après avoir abandonné ses études avant d'obtenir son bac dans la filière sanitaire et sociale, elle s'est retrouvée dans la rue sans domicile fixe pendant plusieurs mois. Mais Clara a des ressorts et surtout une réelle envie de s'en sortir ! C'est ce qui l'a conduite à franchir la porte d'une société d'intérim qui lui a fait confiance en lui proposant une mission comme ASL à la Fondation Elisa.

Ensuite, grâce à la mission locale qui l'a épaulée pour surmonter ses difficultés, l'idée de conclure un contrat aidé a été étudiée et se concrétise aujourd'hui par la signature du 500ème emploi d'avenir d'Alsace.

Clara se dit *« heureuse de son travail auprès des personnes âgées, de rendre service, d'être une professionnelle reconnue dans son métier, d'avoir maintenant un statut normal et surtout un petit chez soi »*. Elle est aussi reconnaissante vis-à-vis de tous ceux qui l'ont aidée et elle a plein de projets. Elle voudrait devenir à terme infirmière et travailler dans l'humanitaire. Pour l'heure, son emploi d'avenir va lui permettre d'entamer un programme de formation qualifiante qui pourra aboutir, espère t'elle, à transformer son rêve en réalité.

« Le dynamisme de Clara nous conduit à envisager un deuxième emploi d'avenir »

La Fondation Elisa, à l'origine hospice pour les personnes israélites, a été créée à Strasbourg au milieu du 19ème siècle. Aujourd'hui, son implantation principale à Geispolsheim (EHPAD) a fait passer sa capacité d'accueil à 129 lits pour des personnes âgées, de toute confession, dont une grande majorité souffre de troubles neuroridégénératifs. Par ailleurs, un centre de jour de 25 places est implanté à l'Esplanade à Strasbourg. Au total, la Fondation Elisa emploie près de 90 salariés.

Les dirigeants, qu'il s'agisse du président ou du directeur, insistent sur le projet social de la Fondation pour apporter à la fois des réponses aux besoins et attentes des résidents et des salariés. A titre illustratif, leur politique de formation interne est encouragée, notamment par le biais de la VAE. Dans ce contexte favorable, et compte tenu de la personnalité de Clara unanimement appréciée lors de sa courte mission d'intérim, la direction n'a pas hésité à l'embaucher durablement, à la demande de l'équipe, lorsque la mission locale lui a proposé la formule des emplois d'avenir.

« Clara est dans une démarche de projet. Elle a la volonté d'aller le plus loin possible. C'est ce type de profil que nous recherchons, l'aspect financier des aides publiques vient après » souligne Jean-Baptiste Ackermann, le Directeur. *« Et avec Clara, c'est un engagement à long terme que nous prenons et que nous soutenons »* poursuit-il. Enfin, compte tenu du temps conséquent que la jeune femme va passer en formation, l'embauche d'un deuxième emploi d'avenir est d'ores et déjà à l'étude, l'aide financière versée par l'Etat pouvant le permettre.

Emplois d'avenir – principaux chiffres pour l'Alsace
Une montée en puissance du dispositif

Grâce à l'action de promotion locale engagée, le dispositif des emplois d'avenir monte désormais en puissance dans la région, et tous les jours, de nouvelles conventions sont signées.

Emplois d'avenir réalisés

- **502 pour l'Alsace** dont :
- 325 dans le Bas-Rhin
- 177 dans le Haut Rhin

Par type d'employeurs

92% dans le secteur non marchand et 8 % dans le marchand rendu éligible dans une vingtaine de secteurs d'activité. Des dynamiques territoriales (zones portuaires du Rhin dans les deux départements) peuvent permettre d'étendre les secteurs éligibles pour que davantage d'entreprises s'engagent.

Répartition des employeurs dans le non marchand	
Collectivités territoriales	30%
Associations	46%
Etablissements médico-sociaux	19%
Entreprises du secteur de l'IAE	5%

Par type de public

- **22%% de jeunes résidant en ZUS** (zone urbaine sensible)
- Une quasi parité : 49,8% d'hommes et 50,2% de femmes
- 4% reconnus travailleurs handicapés
- 61% ont entre 18 et 22 ans
- Plus de la moitié n'ont aucune qualification 51,5%

En grande majorité des CDD de 3 ans

- 95% en CDD dont les deux tiers pour une durée de 3 ans
- Quasiment tous à temps plein : 92,5%

Réussir les emplois d'avenir en Alsace – Mode d'emploi

Puis-je recruter ?

OUI, si vous êtes une association, un organisme à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, une collectivité territoriale, un établissement des secteurs sanitaire et médico-social.

OUI, si vous êtes une entreprise et vous vous développez dans un secteur créateur d'emplois et/ou susceptible d'offrir des perspectives de développement durable.

Les employeurs qui relèvent des secteurs énumérés ci-dessous peuvent désormais conclure des contrats emplois d'avenir : l'hôtellerie et la restauration - la restauration collective - le bâtiment et les travaux publics - la propreté - les transports terrestres, l'entreposage et les services auxiliaires – les installations aéroportuaires - les industries agroalimentaire, chimique et pharmaceutique – le travail du bois – la fabrication de meubles – la fabrication d'équipements électriques - l'eau et l'énergie - la collecte, le traitement et l'élimination des déchets - les activités pour la santé humaine - l'hébergement médico-social et social - les services à la personne.

Qui vais-je employer ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.
- **Les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible** (ZUS) peuvent être diplômés jusqu'à bac +3.

Quels sont les avantages ?

- Embaucher un jeune motivé.
- Une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic pour le secteur non marchand et 35 % pour les entreprises privées du secteur marchand*.
- **Bénéficier d'un interlocuteur au sein de la mission locale** pour suivre le jeune et intervenir pour toute éventuelle difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

* Coût salarial employeur diminué des exonérations : 1 601€ non marchand, 1 640€ marchand
Montant de l'aide : 1 073€ secteur non marchand et 501€ dans le secteur marchand
Reste à la charge de l'employeur : 528€ pour le non machand et 1139 € pour les entreprises